DOSSIER DE PRESSE Bon usage du médicament 4 juin 2024

Réduisons le volume



Au-delà de 5 médicaments par jour, surtout après 65 ans, demandez à votre médecin ou votre pharmacien si vous pouvez en prendre moins*

*N'arrêtez jamais votre traitement sans avis médical.

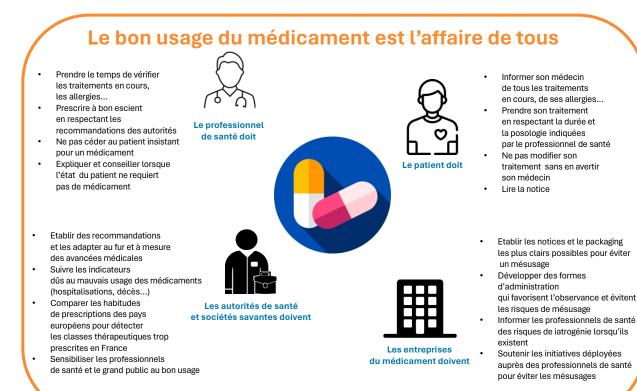
O DE MÉDICAMENTS, C'EST MÉDICAMIEUX les entreprises du médicament soignons L'AVENIR

Optimiser la prescription et l'utilisation des médicaments

Les médicaments sont faits pour soulager, prévenir, guérir. Mais, utilisés de manière inappropriée, en trop grande quantité, ou sans suivre la durée indiquée, ils peuvent avoir des effets délétères sur la santé des individus, les dépenses de l'assurance maladie et l'environnement. On estime que l'utilisation des médicaments serait à l'origine de plus de 200 000 hospitalisations et d'une dizaine de milliers de décès prématurés par an en France¹.

Afin d'éviter ces hospitalisations et ces décès, les autorités sanitaires mènent régulièrement des actions d'information et de sensibilisation vers les professionnels de santé mais aussi le grand public. Ainsi, en juin 2023, l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM) a lancé une campagne d'information avec la signature « Les médicaments ne sont pas des produits ordinaires, ne les prenons pas à la légère. ». Cette campagne rappelait les règles à respecter pour qu'un traitement soit efficace. De même, depuis 5 ans, Santé Publique France organise des actions de communication sur la nécessaire réduction du volume d'antibiotiques utilisés.

Le bon usage du médicament, c'est à la fois éviter les prescriptions inappropriées, encourager une consommation correspondant strictement aux besoins (sobriété médicamenteuse), et favoriser l'observance. Les entreprises du médicament, dont la vocation est de mettre à la disposition des patients les traitements les plus efficaces, les mieux tolérés et les plus respectueux de l'environnement, sont naturellement attachées à leur juste utilisation et mènent des actions en continu pour favoriser le bon usage.



Que savez-vous sur la polymédication du sujet âgé?

Qu'est-ce que la polymédication?

La polymédication est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme « l'administration de nombreux médicaments de façon simultanée ou par l'administration d'un nombre excessif de médicaments ». La définition classique de la polymédication se réfère à la prise régulière d'au moins 5 médicaments. A partir de 10 médicaments on parle d'« hyper » polymédication.

Pourquoi les personnes âgées consomment-t-elles beaucoup de médicaments ?

Une personne sur 12, entre 65 et 74 ans, vit avec trois pathologies chroniques et une personne sur cinq après 75 ans². Cela va entrainer une accumulation de traitements médicamenteux : 5 molécules sont délivrées au moins 3 fois par an à la moitié des personnes de plus de 65 ans³ et plus de 10 à un quart des plus de 75 ans⁴.

Quel danger y a-t-il à consommer trop de médicaments?

Au-delà de 5 médicaments, le risque de survenue d'un évènement indésirable, du fait des médicaments ou de leurs interactions entre eux, augmente significativement. C'est ce qu'on appelle la iatrogénie médicamenteuse. Pour chaque nouvelle spécialité ajoutée à une prescription, la probabilité de souffrir d'un effet indésirable lié au médicament augmente de 12 à 28 % 5. Les conséquences de la iatrogénie médicamenteuse peuvent être particulièrement graves : risque de chutes et de blessures accrues, perte d'autonomie... Chaque année en France métropolitaine, 8,5% 6 des hospitalisations sont imputables aux effets indésirables des médicaments, ce qui représente plus de 200 000 hospitalisations. Le taux d'hospitalisation lié à un effet indésirable médicamenteux est plus important dans la population des plus de 65 ans (10,6% contre 6,6 avant 64 ans). Près de 3 000 de ces patients hospitalisés pour iatrogénie médicamenteuse, décèdent chaque année, un nombre équivalent aux morts par accidents de la route 6.

Pourquoi les personnes âgées sont-elles particulièrement à risque ?

En raison du vieillissement de l'organisme, elles représentent une population plus fragile. En effet, chez la personne de plus de 65 ans, certains organes, comme les reins ou le foie assurent moins bien leurs fonctions et éliminent moins bien les médicaments; la masse graisseuse, dans laquelle certains médicaments ont tendance à s'accumuler va augmenter. Ces modifications peuvent avoir des conséquences sur la tolérance et la toxicité des médicaments.

Comme elles souffrent souvent de plusieurs pathologies, elles multiplient le nombre de médicament et donc le risque d'effets indésirables ou de contre-indications. La iatrogénie liée à une consommation médicamenteuse déjà importante peut, de plus, être amplifiée par une automédication et par la consommation de compléments alimentaires.

Peut-on éviter la iatrogénie médicamenteuse ?

16% des effets indésirables liés aux médicaments entrainant une hospitalisation pourraient être évités selon l'enquête latrostrat. Un chiffre sans doute sous-estimé car il ne prend en compte que les effets indésirables ayant entrainés une hospitalisation.

² Etat de santé de la population Drees 2022

³ Système national des données des santé-Datamart de consommation interrégimes-Données France entière de juillet 2021 à Juin 2022, tous régimes

⁴ Drusch S, Le Tri T, Ankri J, Zureik M et Herr M. Decreasing trends in potentially inappropriate medications in older people : a nationwide

⁵ Questions d'économie de la santé, « La polymédication : définitions, mesures et enjeux - Revue de la littérature et tests de mesure », Marlène Monégat, Catherine Sermet en collaboration avec Marc Perronnin et Emeline Rococo - N° 204 - Décembre 2014.

⁶ Etude latrostat 2022

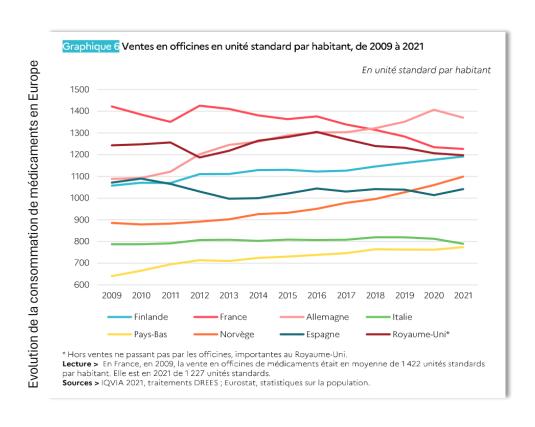
Des dispositifs existants performants

Des outils existent déjà pour les prescripteurs et les pharmaciens. Certains sont détaillés sur le site de l'Association Bon usage du médicament (ABUM), créée en 2017, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament (médecins, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, acteurs de la protection sociale et du service à la personne, industriels, éditeurs de bases de données et de logiciels d'aide à la prescription...).

L'Ordre National des Pharmaciens a également déployé le dossier pharmaceutique (DP), qui a été créé afin de favoriser la coordination, la qualité, la continuité des soins et la sécurité de la dispensation des médicaments. Il permet notamment d'identifier un risque d'interactions médicamenteuses. Avec déjà plus 40 millions de comptes ouverts, le DP était précurseur en matière de numérique en santé. C'est une source fiable d'information concernant la dispensation médicamenteuse. A terme, comme le prévoit la loi, le DP devra alimenter Mon espace santé pour que la personne puisse y retrouver le détail des médicaments délivrés en pharmacie, en plus de son ordonnance numérique et du suivi de ses produits de santé remboursés.

En 2024 le Leem s'engage avec un triple objectif sanitaire, économique et écologique

La sobriété médicamenteuse a pour objectif de réduire la consommation de médicaments sans nuire à la qualité des soins. Elle est l'affaire de tous : industriels, médecins, pharmaciens, infirmiers, patients, aidants... Même si la France n'est plus la championne d'Europe de la consommation de médicaments depuis 2018, la diminuer reste un objectif pertinent lorsqu'il s'agit, chez les personnes âgées, de limiter le risque d'événements indésirables.



Le plan d'action du Leem pour le bon usage du médicament

Début juin, le Leem lance une campagne d'ampleur destinée au grand public et aux professionnels de santé sur le thème de la sobriété médicamenteuse. La sobriété médicamenteuse vise à réduire, quand cela est possible, la consommation de médicaments à travers un meilleur usage dans l'intérêt des patients⁷. La campagne cible en particulier les personnes âgées, souvent polymédicamentés, et pour lesquelles les risques de iatrogénie sont les plus élevés.

Les entreprises ont un intérêt légitime à favoriser la valeur thérapeutique en vie réelle des médicaments qu'elles conçoivent dont le bon usage est une condition majeure. Le plan pour le bon usage du médicament proposé par le Leem est en phase avec les priorités de santé publique du Gouvernement.

Le bon usage du médicament est aussi un enjeu d'efficacité du système de santé, en permettant une réduction des coûts liés à la consommation de médicaments pour les finances publiques.

Dans le cadre de la Loi de financement de la sécurité sociale 2024 (LFSS 2024), les entreprises du médicament se sont engagées à financer un programme d'actions favorisant la sobriété médicamenteuse autour de 3 axes :

- La polymédication des personnes âgées
- La lutte contre l'antibiorésistance
- La lutte contre le gaspillage

Les actions du Leem en 2024 se focaliseront essentiellement sur la polymédication des personnes âgées à travers le financement de plusieurs dispositifs :

- Mise en œuvre d'une action de sensibilisation et d'information des médecins, via des newsletters numériques et la visite médicale.
- Développement de formations en ligne à destination des médecins.
- Déploiement d'un dispositif d'accompagnement de la prescription chez les personnes de plus de 65 ans dans les logiciels d'aide à la prescription (LAP) des médecins généralistes.
- Sensibilisation du grand public à travers une campagne de communication.

Le plan d'action du Leem en détails



Campagne de sensibilisation et d'information des médecins

130 000 médecins, généralistes et spécialistes, seront sensibilisés par des newsletters (à contenu scientifique indépendant) rappelant les enjeux et recommandations de la polymédication des sujets âgés. 8 laboratoires pharmaceutiques ont par ailleurs décidé de mobiliser leurs réseaux de visite médicale pour véhiculer un message de sensibilisation des médecins aux enjeux de la polymédication des sujets âgés.

L'ANSM, la HAS et l'Assurance Maladie seront consultés par le Leem afin de s'assurer que le message porté est conforme aux recommandations et à la politique de santé publique.

2

Formation en ligne des médecins généralistes

Le Leem financera des modules de formation (webcasts, podcasts...) développés par un éditeur sur le thème de la polymédication des sujets âgés. Ils seront proposés, à partir du mois de septembre, à 125 000 médecins.

Le Leem n'intervient qu'en tant que financeur dans la mise en œuvre de cette action dont l'ensemble des contenus relève de la seule compétence et de la certification de l'éditeur.

3

Dispositif d'accompagnement de la prescription des médecins généralistes

Dès juin 2024, un dispositif d'accompagnement de la prescription chez les personnes âgées sera déployé dans les logiciels d'aide à la prescription (LAP) de 22000 médecins généralistes sur le territoire. Une notification apparaitra au moment de la prescription chaque fois qu'il s'agira d'un patient de plus de 65 ans prenant plus de 5 médicaments. Cette notification invitera le médecin à « réviser l'ordonnance ». Des outils seront mis à sa disposition (type STOPP and START) ainsi qu'une offre d'information et de formation. Le Leem n'intervient qu'en tant que financeur dans la mise en œuvre de cette action dont l'ensemble des contenus relève de la seule compétence et de la certification de l'éditeur.

4

Une campagne de communication Grand Public

Une campagne de communication à destination du grand public sera déployée par le Leem en juin 2024, dans la presse, par voie d'affichage, sur les chaînes de télévision et les réseaux sociaux, sur le thème : « Réduisons le volume ».

La Campagne de communication grand-public du Leem

Le Leem déploie une campagne de sensibilisation du Grand Public à partir de juin 2024 sur le thème de la polymédication des personnes de plus de 65 ans, dont le nombre élevé de médicaments augmente le risque d'effets indésirables.

Le Leem souhaite d'ailleurs que les professionnels de santé puissent se saisir de cette campagne pour aborder le sujet avec leurs patients, car le dialogue entre le patient et son médecin est clé pour améliorer le bon usage.







La campagne invite à réduire, quand cela est possible et sur avis médical, le volume de médicaments prescrits. Cette campagne se déroule en deux temps, un premier déploiement au mois de juin en télévision et presse écrite régionale et nationale, suivi en septembre d'un dispositif d'affichage à Paris. Le déploiement passera également par les réseaux sociaux.

Concrètement, le Leem diffusera un spot TV de 14 secondes sur les principales chaînes de télévision regardées par les personnes de plus de 60 ans (France 2, France 3, France 5, Arte, LCP, Public Sénat, BFM TV et LCI) sur une durée de 3 semaines. Ce dispositif sera complété par des insertions dans la presse quotidienne régionale et nationale au mois de juin et dans la presse spécialisée.



Prendre moins de médicaments, un enjeu majeur pour les séniors



UNE PRÉOCCUPATION FAMILIALE

6 Français sur 10 parlent avec leurs parents et grands-parents des médicaments qu'ils prennent



UN SUJET D'IMPORTANCE

3

moyenne 3 médicaments par jour et d'après leurs enfants, ce serait plutôt près de 5



déclarent même en prendre plus de 5 quotidiennement

RÉDUIRE LE NOMBRE DE MÉDICAMENTS PRIS :



44% DES SÉNIORS LE SOUHAITENT

Et même 73% des séniors prenant plus de 5 médicaments par jour

LES MÉDECINS JOUENT UN RÔLE-CLÉ

81%

des séniors indiquent que leur médecin traitant revoit la liste des médicaments qu'ils prennent

"MOINS DE
MÉDICAMENTS,
C'EST
MÉDICAMIEUX"



Un message compris, qui se retient bien pour 7 personnes sur 10 (parmi les séniors et leurs proches)

Plus d'informations : leem.org

Sondage Odoxa pour Les entreprises du médicament, réalisé par Internet du 8 au 16 mai 2024 auprès d'un échantillon de 1 756 Français, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, dont 1 001 Français âgés de 65 ans et plus.